



ÉLECTIONS FÉDÉRALES

MANDATURE 2024-2028

Collège A FORMULAIRE DE DÉPÔT D'UNE LISTE

Les listes de candidatures doivent être adressées par lettre recommandée avec avis de réception ou déposées contre récépissé, au siège de la Fédération (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00) FFTir – à l'attention de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales, 38, rue Brunel 75017 PARIS, au moins trente jours avant la date de clôture des votes, soit au plus tard **le lundi 4 novembre 2024 minuit**, le cachet de la poste faisant foi. La date d'ouverture de dépôt des candidatures est fixée au 26 octobre 2024.

Sous peine de nullité, chaque liste doit comporter Trente-six (36) candidats à la date du dépôt de celle-ci avec une parité intégrale homme / femme ;

Pour être réputée complète, chaque liste doit être accompagnée du présent formulaire permettant de recenser les noms et prénoms des candidats présents sur la liste et d'une attestation sur l'honneur de chacun des candidats.

Les candidats qui désirent se présenter doivent remplir les conditions prévues par les articles 16 et 17 des Statuts ainsi que l'article 8 du Règlement Intérieur de la FFTir.

Extrait des Statuts, Article 17 ; Nul ne peut être candidat à plus d'un collège

Je soussigné(e) : Monsieur Madame

NOM : Prénom :

Date de naissance : à

Demeurant :

Code postal : VILLE :

Adresse mail : @.....

Tél. mobile : Tél fixe :

Numéro de licence : Ligue :

Déclare vouloir poser la candidature de la liste adossée au présent formulaire à l'élection du Comité Directeur de la Fédération Française de Tir lors de l'Assemblée Générale Élective du 15 décembre 2024.

Le/La candidat(e) tête de liste

Fait à

Le 2024

Signature



ÉLECTIONS FÉDÉRALES

MANDATURE 2024-2028

Collège A : Liste candidate

Modalités de constitution de la liste :

La liste comprend en tête de liste le candidat au poste de Président. Le candidat au poste de 1er Vice-Président doit figurer dans les trois premiers candidats de la liste. Indiquez « 1^{er} VP » en première colonne, en face du nom du candidat pour ce poste. Les 12 postes composant le Bureau, définis par l'article 22 des Statuts, doivent être précisés (postes spécifiques et membres, hors sportifs de Haut-Niveau). Indiquer « Médecin » en première colonne, en face du nom du candidat pour ce poste. Ce dernier doit figurer dans les 20 premiers candidats de la liste. La composition de la liste doit être paritaire (alternance homme/femme ou femme/ homme).

	Fonction	Sexe H/F	NOM et prénom	N° de licence
1	Tête de liste – Président de la FFTir			
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				



ÉLECTIONS FÉDÉRALES

MANDATURE 2024-2028

	Fonction	Sexe H/F	NOM et prénom	N° de licence
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				